

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

ANGLETERRE.

Londres, le 21 janvier. — Plus de 2000 habitans de Londres se sont assemblés aujourd'hui au conseil commun, à l'effet de décider s'il convient d'adresser au parlement une pétition pour demander le terme pour lequel ses membres sont élus soit réduit de 7 à 3 ans, que l'élection ait lieu au moyen d'un ballottage, et que l'on abolisse ou modifie considérablement la capitation (*assessed taxation*.)

— L'escadre sous les ordres du vice-amiral, sir Pulteney Malcolm, est chaque jour attendue à Spithead. (*Portsmouth Herald*.)

— Le *Morning Herald*, dit que la mission de lord Hervey en Portugal, a complètement échoué. Les deux frères ont refusé net la médiation de l'Angleterre, aux conditions de quitter l'un et l'autre le pays, et de remettre le gouvernement entre les mains d'une régence au nom de dona Maria. La proposition d'un armistice a été aussi rejetée par les deux parties qui sont déterminées à vider leur querelle par les armes.

— La vaste fabrique de poudre à canon, appartenant à MM. Pigott et Wilks, située dans les Dunes, à un quart de lieu de la ville de Darford, divisée en neuf bâtimens différens, a souté hier en grande partie; six explosions ont successivement eu lieu, et trois des édifices servant d'ateliers et le grand magasin ont seuls échappé à la destruction. Les ravages produits par ce malheur sont au-dessus de toute description; sept personnes ont été tuées, et un plus grand nombre blessées. S'il n'y avait pas eu un intervalle entre la première et la seconde explosion, la plupart des ouvriers qui, dans ce moment, au nombre de 60, étaient occupés dans les divers ateliers, auraient péri. La ville de Darford a terriblement souffert.

FRANCE.

Paris, le 22 janvier. — Le président du conseil a gardé le lit depuis son retour de Cambrai; on était cependant n'offre rien d'alarmant.

— Le caissier de M. M** A**, espagnol, et chef d'une des premières maisons de banque espagnole de Paris, après le célèbre Aguado, a disparu emportant, dit-on, 650 mille francs. On n'a pas encore pu découvrir la route qu'il a prise.

CONFIRMATION DE LA DÉFAITE DES TURCS.

Nous trouvons dans le *Journal des Débats* la confirmation des nouvelles de Constantinople que nous avons données hier; voici ce qu'on y lit:

« On assure que le gouvernement a reçu aujourd'hui la nouvelle positive de la déroute complète de l'armée du grand-visir.

L'armée égyptienne, sous les ordres d'Ibrahim Pacha, a rencontré l'armée de Mahmoud au débouché du mont Taurus, sur le versant oriental. L'armée turque a été entièrement battue; le grand visir est tombé au pouvoir d'Ibrahim. Une partie des vaincus a passé sous les drapeaux égyptiens.

Les vainqueurs sont en marche sur Constantinople, et n'étaient plus, au départ du courrier, qu'à 80 lieues de la capitale de l'empire ottoman.

On dit que le sultan Mahmoud a abandonné le sérail, et s'est rendu au milieu du divan où se trouvent un grand nombre d'ennemis de la forme.

On lit dans le *Temps*:

« Il est certain aujourd'hui que le roi de Hollande cédant aux instances des cours du Nord, ne

met plus obstacle à la liberté provisoire de l'Escaut. Seulement ce fleuve reste fermé aux bâtimens de France, d'Angleterre et de Belgique, en représailles du blocus. »

Nous devons pourtant faire remarquer que ce journal, ordinairement bien informé, ne fait connaître aucuns faits à l'appui de son assertion.

Hier soir M. Dupin a eu une audience du roi; il a été question de sa brochure.

— Le ministre de la guerre vient de donner des ordres au colonel du personnel de s'occuper à mettre au complet trois régimens pour être envoyés en Morée.

— On annonce la prochaine présentation à la chambre des députés d'une proposition de loi tendant à faire déclarer funeste et à jamais déplorable le jour de l'exécution du maréchal Ney. (*Temps*)

— On pétitionne dans le département du Haut-Rhin pour obtenir une réduction des droits d'entrée sur les bestiaux.

— On dit à Londres que la flotte française, qui va partir de Brest, est destinée pour le Levant, où elle surveillera les opérations de la flotte russe dans ces parages.

— On lit dans le *National*:

« On sait maintenant d'une manière positive que l'objet principal de la mission de M. Pozzo di Borgo à Londres est de faire adopter par le cabinet anglais les résolutions prises par les cours de Russie et d'Autriche au sujet des affaires de la Turquie. L'ancien thème de son partage paraît abandonné pour le moment, car les bases des résolutions des deux cours impériales sont la conservation du *statu quo* de l'empire ottoman en Europe. Cependant, la Russie demande comme indemnité de l'arrière de ce que la Turquie lui doit en vertu du traité d'Andrinople, la réunion pleine et entière des principautés de la Moldavie et de la Valachie. Notre ministère instruit des démarches des cabinets de Saint-Petersbourg et de Vienne, abonde aussi dans le sens du *statu quo*, sauf à se réunir plus tard aux avis du cabinet de Londres. On ne connaît pas encore les dispositions du ministère anglais par rapport à la question du Levant. »

— On lit dans la *Gazette de France*:

Une personne, récemment arrivée de Prague, a apporté la copie d'une lettre que Madame, duchesse de Berry avait écrite à Madame la dauphine.

« Le bruit de nos malheurs, dit l'auguste prisonnière, aura probablement devancé cette lettre. La loyauté et le dévouement de nos fidèles Vendéens et Bretons n'ont pu me sauver. Un homme, un étranger qui me devait plus que la vie, a trafiqué de ma liberté. Une conscience sans reproche, et ma soumission aux décrets de la providence, me donneront la force dont j'ai besoin pour supporter mes revers. Je penserai à vous, ma sœur, aux traitemens barbares que vous eûtes à endurer; aux horribles épreuves qu'il vous fallut subir dans un âge plus tendre; je penserai à vous, et votre exemple m'apprendra à souffrir avec patience. Le sang de Marie-Thérèse coule aussi dans mes veines. Je ne démentirai pas une si noble origine. »

Quant à toi, mon fils, garde-toi de rendre la France responsable de nos malheurs. Si elle pouvait exprimer librement ses vœux, nous ne serions pas, toi, dans l'exil, et ta mère dans les fers. Prépare toi aux hautes destinées qui te sont réservées, ne néglige aucune occasion de t'instruire. Pour commander aux hommes, ce n'est pas assez des avantages dus au hasard de la naissance; il faut surtout les surpasser en lumières, en sagesse, en bonté, en courage. Redouble d'efforts et d'appli-

cation, et travaille sans relâche à te rendre digne de ta race et de la France.

« Je termine par toi, ma Louise, ton cœur sensible sera déchiré au récit des souffrances de ta mère. Combien je suis heureuse, dans mon infortune, de penser que ton excellente tante me remplace près de toi, et que les soins de sa tendresse adoucissent tes chagrins! tu es française, tu seras mère un jour; tu comprendras alors tout ce que j'ai dû faire pour mon fils et pour la France. »

— Une frégate hollandaise venant de Batavia, a passé à travers l'escadre combinée en manœuvrant avec une grande adresse. Le capitaine de cette frégate avait reçu des journaux anglais d'un pilote de Douvres qui l'avait abordé dans la Manche. Poursuivi par un bâtiment de guerre, cette frégate a pris terre près de Flessingue; mais elle est bientôt parvenue à se renflouer en serrant ses voiles, et lâchant en même temps toutes ses batteries chargées à double boulet. Cette détonation, a produit, dit-on, un tel effet que le bâtiment est parvenu à se mettre à flot avec le secours d'un bateau à vapeur qu'avait expédié vers lui l'amiral hollandais. La frégate est ensuite entrée heureusement au port. (*Gaz. de Normandie*)

COUR D'ASSISES DE LA SEINE.

En 1818, il existait à Paris une association de malfaiteurs qui s'intitulaient les Francs-Lurons. Plusieurs femmes furent enlevées, et ces malheureux ne les abandonnèrent qu'après avoir tous assouvi sur elles leur brutalité. A cette époque, le 8 octobre 1818, le sieur Ledun, horloger, avait été passer la soirée à Belleville avec sa femme et ses deux filles, Josephine et Clarisse, cette dernière âgée de moins de seize ans. Le sieur Ledun était entré dans un cabaret, aux Armes de France, pour jouer avec quelques amis, tandis que la dame Ledun conduisait ses deux filles à la danse, au Petit-Moulin.

Sur les dix heures et demie, lorsque la danse fut terminée, à la sortie, la demoiselle Clarisse fut violemment séparée de sa mère et entraînée loin d'elle. A ces cris, le sieur Lobineau, propriétaire de l'établissement, accouru à son secours, et aida les demoiselles Ledun à rejoindre leur père aux Armes de France. Le sieur Ledun et sa famille revenaient à leur domicile. Ils avaient franchi la barrière et se trouvaient dans la rue du Faubourg-du-Temple, lorsqu'à un coup de sifflet une bande de jeunes gens qui les suivaient, se précipita sur eux et sur deux amis qui les accompagnaient, tandis que l'un de ces malfaiteurs entraînait la demoiselle Clarisse, en criant: Nous l'avons, elle est à nous!

Cependant la sœur de la demoiselle Clarisse, qui s'était échappée, rejoignit sa sœur, et parvint à l'entraîner dans un café qui était encore ouvert. Là ces deux demoiselles furent encore poursuivies par la même bande. Leurs parens, horriblement maltraités, les ayant rejoint, ils pensèrent, en montant dans un fiacre, se soustraire aux violences dont ils étaient l'objet. Mais bientôt au coin de la rue Folie-Méricourt, cette voiture fut arrêtée par la même bande qui déjà l'avait détournée de sa direction, mais aux cris de la famille Ledun, quelques citoyens honorables vinrent la délivrer. L'impression que ces faits produisirent sur la demoiselle Clarisse eut un bien déplorable résultat. Frappée aussitôt d'une maladie grave, elle succomba après avoir langué quelques mois.

Huret et Davaux, reconnus coupables de ce crime et saisis de suite, ont été condamnés en 1819, contradictoirement, à 5 ans de travaux forcés. Liégaux, que l'on avait cru reconnaître, mais qui n'avait pas

pu être arrêté, avait, par contumace, été condamné à la même peine.

Il y a peu de temps, le sieur Lichel Liégaux fut condamné correctionnellement pour un fait qui avait avec ce crime une analogie bien grande, pour attentat à la pudeur. Il comparait aujourd'hui pour purger sa contumace.

Quatorze années se sont écoulées depuis ce crime. Presque tous les témoins sont décédés ou absents. Liégaux a été soldat : il s'est marié, et est père de 3 enfants.

Défendu par M^e Hart-Delamarre, il a été acquitté.

Le *Messenger des Chambres* publie l'extrait suivant d'une lettre écrite par un ancien magistrat du conseil suprême de Brabant sous le gouvernement autrichien, pour servir de rectification à quelques erreurs dans lesquelles serait tombé Mirabeau, au sujet de la navigation de l'Escaut.

« Mirabeau était dans l'erreur lorsqu'il a dit qu'en 1784 l'empereur Joseph II se trouvait appuyé par la cour de Versailles dans ses prétentions relatives à l'ouverture de la navigation de l'Escaut. C'est le contraire qui eut lieu, et qui se prouve par un fait qui m'est personnel.

« L'empereur Joseph ayant envoyé des troupes aux Pays-Bas à l'effet de contraindre la Hollande à consentir à l'ouverture de l'Escaut, les états-généraux envoyèrent de leur côté des députés à Paris, pour y solliciter l'appui de la France contre l'empereur.

« A leur passage par Malines, ces députés dînèrent chez l'archevêque comte de Franckenberg, où je dînai aussi : le hasard me plaça à table à côté d'un de ces députés; nous parlâmes de la guerre qui paraissait devoir s'allumer entre l'empereur et la Hollande, et je me permis l'observation qu'il serait bien plus convenable de terminer le différent par arrangement, que d'exposer la Hollande à être écrasée par un prince aussi puissant que l'empereur Joseph II. « Monsieur, nous avons encore aussi des amis. » En effet le voyage de ces députés hollandais à Paris eut pour résultat que la France s'opposa au plan de Joseph II. (Si ma mémoire ne me trompe, c'était sous le ministère de M. de Vergennes), et l'expédition projetée par l'empereur demeura sans exécution.

« Je me rappelle encore que le même jour où j'avais dîné chez l'archevêque avec les députés hollandais, je vis le soir le président du grand conseil de Flandre, et je lui contai ma conversation avec le député assis à côté de moi à table, ainsi que sa réponse à mon observation, et nous en conclûmes l'un et l'autre que l'empereur échouerait dans sa tentative, ce qui arriva effectivement.

« Quant aux dix millions de florins, argent de Vienne, ou 20 millions de francs, que l'empereur reçoit de la Hollande, ces 10 millions lui furent payés en rédemption du droit qui lui compétait incontestablement, comme souverain des Pays-Bas et comme représentant le dernier souverain d'Espagne, de revendiquer Maestricht avec le comté de Vroonhove et leurs dépendances, qui avaient été cédés à la couronne d'Espagne par l'article dix-huit du traité conclu le 30 août 1673 entre cette puissance et les états-généraux, et confirmé le 26 décembre 1687 par un arrangement entre les mêmes puissances.

« M. de Mirabeau est donc encore une fois dans l'erreur lorsqu'il dit que le paiement des 20 millions de francs sus rappelés eut pour objet de faire désister l'empereur Joseph de son projet relatif à l'ouverture de l'Escaut.

« Du reste il serait possible, ce que j'ignore pourtant, que les deux points, l'un relatif à l'ouverture de l'Escaut et l'autre concernant Maestricht et Vroonhove, eussent été compris dans le même traité, qui serait celui de Fontainebleau; mais ce qu'il y a de certain c'est que les 10 millions, argent de Vienne, ne furent que le prix de l'abandon que l'empereur fit de ses droits sur Maestricht et Vroonhove. »

On mande d'Anvers, le 24 janvier :

« Le génie et l'artillerie s'occupent activement de fortifier et d'armer le fort de la Croix. Déjà plusieurs pièces de gros calibres et des obusiers à longue portée sont en batterie. Quatre déserteurs y sont arrivés hier, leur tenue était fort belle; ils appartenaient à la garde royale.

« Nous supposons qu'on arme également le fort Frédéric, et qu'on profite du moment où le transport de l'artillerie est facilité par la congélation du sol. »

— On lit dans l'*Emancipation* :

« Nous recevons par courrier de Francfort la nouvelle qu'Ibrahim Pacha, après le succès dont la nouvelle nous est parvenue depuis hier, a continué rapidement sa marche sur Constantinople. La lettre porte : Ibrahim Pacha est aux portes de Constantinople. »

— Le collège électoral du district de Hasselt est convoqué pour le 11 du mois prochain, à l'effet de procéder à l'élection d'un membre de la chambre des représentants, en remplacement de M. le baron de Wolmont, démissionnaire.

— On lit dans le journal d'Arion :

« Par arrêté du 26 décembre dernier M. le ministre des finances a fait plusieurs nominations d'employés des douanes dans la province, en récompense du dévouement montré lors de l'échauffourée de Tornaco.

« Le 11 de ce mois, vers une heure de relevée, la nommée Elisabeth Wagener, d'Eischen, se rendant de cette commune à Oberpallen, a été attaquée dans le bois dit *Cassinel* par un individu qui lui a volé neuf couronnes de France. »

— La chasse sera close cette année, dans les provinces d'Anvers, du Brabant, des deux Flandres, du Hainaut et de Namur, le premier février, et du Luxembourg le 10 mars. Néanmoins la chasse au chien couchant, dans les lacs, étangs, terrains clos, bois, forêts, reste permise en tout temps, conformément aux dispositions de la loi du 28 et 30 avril 1790.

— La réserve de guerre de la garnison de Luxembourg a quitté la forteresse pour retourner en Prusse.

— On mande de Namur, 23 janvier :

« Hier, le conseil de guerre de la province de Namur a condamné les nommés : Jorion à la peine de mort, Frise à 15 années de brouette, Waresberg à 6 idem, Pierlet à 5 id.; et à 3 années Marquant, Decoster, Sonnevillie, Saintenois, Declercq, Decorte, Pire, Perquot, Lormand, Vandercamp, Carré, Chabuset, Weisman, Vandehorst, Derayter, Meesman, Bruynaert, Stroobants, Supply, Polis, Gobiet, Vanseveren, Broutard, Martin, de Bock, Wijngaert, De Bruyn, Vanoverloop, Bosselie, Vanhardenaue.

« Il a acquitté les nommés Remy et Decocq.

« Tous ces individus faisaient partie de la première compagnie de discipline en garnison à Dinant, et étaient accusés d'avoir fait une révolte générale contre les supérieurs et un complot pour désertir, complot qui a été mis à exécution. »

— Il est des gens qui se font une singulière idée de la tolérance. La *Gazette de Hanau* cite avec éloges un historien de Glarus qui cumulait dans une commune les fonctions de prêtre catholique et de prédicateur protestant, à *semprè benè*.

— On porte à 270,000 hommes l'effectif actuel de l'armée autrichienne, savoir : 225,000 hommes d'infanterie, 25,000 de cavalerie, 20,000 hommes d'artillerie.

— Voici une anecdote dont nous garantissons l'exactitude :

Il y a quelques jours, un employé des contributions et un fils de cultivateur chassaient ensemble sur le territoire d'une commune du Hainaut. Un lièvre part; ils tirent à la fois dessus et le pauvre animal tombe; mais qui des deux l'a tué? Dans cette incertitude; les chasseurs prennent la résolution de le jouer aux cartes, et ils se rendent à cet effet au cabaret le plus voisin. Après avoir

Convoi d'Hérold. — Les derniers devoirs ont été rendus hier à Hérold, mort à la fleur de l'âge et du talent. Plus de mille personnes, parmi lesquelles un nombre considérable d'artistes de mérite, s'étaient portées à la demeure d'Hérold aux Thernes. On y remarquait plusieurs compositeurs et musiciens distingués; entre autres M. Berthon en costume d'académicien, MM. Aubert, Carafa, Halévy, Panzeron, Fétilis, Th. Labarre, etc. Le grand opéra et l'opéra-comique y avaient aussi de nombreux représentants, à la tête desquels leurs directeurs MM. Véron et Paul Datrecht. Seize personnes de noms célèbres dans les arts tenaient les coins du poêle. Le convoi s'est dirigé des Thernes à l'église de Neully. Plusieurs morceaux de musique religieuse ont été exécutés : la romanesque de Zampa appliquée à des paroles de messe mortuaire, le *Requiem* et le *De profundis* harmonisés avec beaucoup de talent, et deux chants religieux, de MM. Panzeron et Planta de exécutés par MM. de l'académie royale de musique, MM. Ponchard et Thénard de l'opéra-comique et, les chœurs de l'opéra, ont été un dernier hommage rendu à ce compositeur plein de grâce, à cet élève de Mehul, qui a fait entendre le chant du cygne dans son dernier ouvrage, et semble ne l'avoir écrit que pour accroître nos regrets. Ces regrets éclataient de tous côtés, et s'étendaient au caractère aimable et doux comme au talent d'Hérold. C'est une perte pour les arts; c'est une perte pour les artistes et pour ce qui a le cœur artiste. Au sortir de l'église le convoi a descendu le faubourg du Roule, les boulevards, et s'est rendu au cimetière du Père-Lachaise, où Hérold arrive bien jeune : il n'avait pas quarante ans !

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 24 JANVIER.

Par suite des changements survenus dans la position des diverses divisions de notre armée, on apprend que la légion de la garde civique d'Anvers qui tient actuellement garnison à Bruxelles, va se porter sur Hal.

— La commission de vérification des pouvoirs s'est réunie hier matin, et a entendu et approuvé le rapport sur les élections de Liège. Ce rapport conclut à l'annulation de ces élections.

— La chambre du conseil a déclaré hier qu'il n'y avait pas lieu de suivre dans l'affaire du général Vandermeeren, prévenu de voies de fait à l'égard du sieur T...

— La régence de Gand est retournée à son poste après avoir été reçue par le roi en audience particulière. On dit qu'elle a échoué dans sa demande du licenciement des pompiers. (*Belge.*)

— Le *Journal du Commerce d'Anvers* dit qu'il a pris des renseignements sur la question de l'ouverture de l'Escaut, et qu'on lui a écrit de Flessingue en date du 19, une lettre, dans laquelle on affirme qu'un arrêté ministériel interdit à tous vaisseaux, à quelque nation qu'ils appartiennent, de descendre ou de remonter l'Escaut. Le *Journal du Commerce* ajoute :

« D'un autre côté, nous apprenons que le consulat d'Autriche à Anvers vient d'être informé par la légation de la même nation à La Haye, que pour le 17 de ce mois, des ordres allaient être donnés pour laisser passer le navire autrichien le *Radoslaw*, capitaine Gopcewich, lorsqu'il descendra l'Escaut, venant d'Anvers, afin de se rendre en mer. »

Le *Journal du Commerce* tire de ces faits, la conséquence que l'*Indépendant* se serait trompé, en parlant d'ordres arrivés de La Haye, pour laisser libre la navigation de l'Escaut. L'*Indépendant* ne s'est jamais donné pour infallible; il a donné la nouvelle sur la foi d'un correspondant en qui il met toute confiance, mais ce correspondant aurait pu avoir été trompé lui-même. Cependant malgré les présomptions qui découlent des faits rapportés par le journal anversois, nous persistons à croire à la vérité de nos premières informations, qui se trouvent d'ailleurs fortifiées par celles des journaux de France et d'Angleterre. (*Indép.*)

« joué le lièvre, ils jouèrent de l'argent, et l'employé, après avoir gagné le gibier, perdit 10 couronnes qu'il avait avec lui, et en outre sur sa parole, 120 couronnes de France (696 fr.) L'employé voulut remettre une obligation écrite au jeune campagnard pour cette dernière somme; mais celui-ci la refuse et lui dit: « Je tiens vos 10 couronnes, mais je ne veux point des 120 autres; gardez-les et ne jouez plus jamais pareil jeu; cela ne vous appartient point, ni à moi non plus. »

« Ce trait de désintéressement honore celui qui en est l'auteur. — Puisse la leçon qu'il a donnée à son compagnon n'être point perdue pour celui-ci. (Em.) »

« Le fameux ténor du théâtre St.-Charles, à Naples, Nozzari, vient de mourir d'apoplexie dans cette ville, à l'âge de 56 ans; il laisse un demi-million de francs et beaucoup de diamans. On ne lui connaît pas de parens. »

« Restauration d'un tableau (St.-Jean dans le désert) attribué à Raphaël. — L'histoire de ce tableau est singulière. Un des gardiens de la galerie de Dusseldorf était occupé à retoucher un paysage à l'aquarelle qui n'était pas sans mérite et qui se trouvait endommagé. Il s'aperçut que le fond était revêtu de couleurs à l'huile. Curieux de vérifier le fait jusqu'au bout, il continua de dégager la couche de lavis et vit bientôt paraître une figure de la plus grande beauté. Il y reconnut la touche d'un grand maître et acheva de restaurer et de rendre à son état naturel ce superbe ouvrage si long-temps enseveli dans les ténèbres. (Union.) »

« M. Louis Davivier, auteur de deux brochures intitulées: *Un mot à ses Concitoyens*, et *Un mot au Gouvernement*, vient de faire paraître une brochure nouvelle intitulée: *Union ou la Constitution*, réponse à M. P. Tielemans. »

« Le roi vient d'accorder sur sa cassette, au conservatoire royal de musique à Liège, un subside de 1000 francs applicable à la distribution des prix qui a eu lieu dernièrement à la suite du concours. »

UN ARTICLE DU HANDELSBLAD.

« Nous appelons toute l'attention de nos lecteurs sur l'article du *Handelsblad*, d'Amsterdam, transcrit ci-après. L'organe du commerce hollandais répond au *Journal des Débats* qui avait établi que les intérêts de la nation hollandaise étaient sacrifiés à une pensée de restauration nourrie par le roi Guillaume. »

« Si nous étions appelés à répondre au *Journal des Débats*, dit la feuille d'Amsterdam, nous nous abstenions de toute amertume déplacée, nous dirions *vous vous trompez*: Nous renverrions ce journal à un grand nombre d'articles publiés dans notre feuille et dans d'autres journaux du pays, à tant d'arrêtés et de discours du roi, aux proclamations et ordres du jour du prince d'Orange lors de son entrée en Belgique, aux négociations de Londres, enfin aux propositions faites au nom du roi, dans lesquelles S. M. déclare être prête à reconnaître l'indépendance et la neutralité de la Belgique sous le roi Léopold. »

« Et, si tous ces faits ne parlaient pas assez haut, s'il fallait les considérer comme une déception, nous dirions au *Journal des Débats*:

« Supposez-vous du moins assez de prudence pour savoir apprécier ces faits à leur juste valeur et pour comprendre également que nous ne sommes nullement obligés de faire retentir partout, par la voie des journaux, LES DISSENSIONS QUI EXISTENT entre nous et notre gouvernement et d'appeler ainsi toute l'Europe à se mêler de nos débats intérieurs. Émissions-nous des raisons de nous défier des intentions de notre gouvernement, nous ne sommes pas assez dépourvus de bon sens pour engager à ce sujet une discussion avec un journal étranger. Ce n'est pas au jugement des étrangers que nous remettrons la décision de nos affaires; nous ne désirons pas leur intervention, des expériences antérieures nous

« ont rendus sages sous ce rapport. Il n'aurait pas été difficile de mettre en jeu l'existence de toute la Néerlande (et nous comprenons par ce mot le roi et le peuple); mais quand même il y aurait eu un conflit réel, quoique secret, entre les intentions des états-généraux et celles du gouvernement, une politique mieux avisée nous aurait toujours conseillé d'attendre le résultat des événemens, et de nous résigner au silence et à quelques sacrifices, plutôt que de mettre au grand jour de funestes soupçons, et de miner ainsi la force par laquelle seule un pays comme le nôtre peut se maintenir au milieu des circonstances telles que celles des deux dernières années. »

« Voilà les traits principaux de ce que nous aurions répondu si nous avions cru devoir répondre. Mais nous ne croyons pas que ce soit notre mission, car les réflexions émises par le *Journal des Débats*, qu'elles soient fondées ou non, concernent toujours une question que nous ne voudrions jamais soumettre à l'investigation des étrangers et sur laquelle nous ne voudrions surtout pas discuter avec eux. »

« Quelque soit la retenue du langage du *Handelsblad*, il est évident que l'on commence à comprendre en Hollande, même que les intérêts nationaux ne sont point les seuls pivots de la politique des Nassau. La feuille néerlandaise fait entendre que cette importante question ne saurait se débattre dans les circonstances actuelles. Cette réserve a déjà coûté cher à la Hollande. Mais une publication du genre de celle du *Handelsblad* prouve assez que l'on commence à s'en fatiguer; le conflit entre la nation et le gouvernement nous semble aujourd'hui assez clairement avoué. »

NOUVELLES DE HOLLANDE.

« On mande de Bréda, le 20 janvier :

« Hier et avant-hier les garnisons belges de Loenhout et de Meer ont fait de fortes patrouilles et une promenade militaire le long de nos frontières. »

« Aujourd'hui, plusieurs officiers et soldats ont reçu les congés dont on a parlé ces jours derniers. »

« On mande de Dordrecht, 21 janvier :

« Ce matin, vers 10 heures et demie, S. A. R. le prince feld-maréchal a traversé nos murs, venant de La Haye pour retourner au quartier-général. »

« On écrit d'Amsterdam, 22 janvier :

« On lit dans la correspondance des bord de l'Escaut du *Handelsblad* :

« Tout est tranquille ici; les gros navires ont descendu la rivière et sont entrés dans les bassins de Flessingue. L'équipage du *Zeeuw* est réparti dans les forts de Bath, Lillo et Liefkenshoek. Le commandant de ce vaisseau, le colonel Byl, est en ce moment investi du commandement de toutes les forces navales réunies dans le Haut-Escaut, et se tient ordinairement à Bath. Un petit nombre de canonnières hiverneront à Lillo; les autres se trouvent à Bath, Welsoorden et Kruning, ainsi que les bateaux à vapeur que, de tems en tems, on voit remonter le fleuve. »

« Il y a entre les Belges et nous une sorte de demi-armistice: l'ennemi ne s'oppose pas au passage de nos navires, et, de son côté, il n'est pas inquiet dans ses ports par nos forces. Cependant les Belges se trouvent en grand nombre aux environs des forts Lillo et Liefkenshoek, et se fortifient continuellement sur plusieurs points où jusqu'ici ils ne s'étaient pas encore établis. »

« On écrit de Lillo, 20 janvier :

« Les Belges sont venus avant-hier au nombre d'une vingtaine échanger quelques coups de feu. »

« Ce matin, à trois heures, on remarquait un grand mouvement parmi eux; ils ont encore fait feu sur une de nos patrouilles; le lieutenant van Riendyck, qui était de ronde ce matin, a été légèrement blessé. »

« On lit dans un journal :

« Un grand nombre de savans et d'ingénieurs étaient, il y a peu de jours, réunis à Rotherhithe, près du Tunnel sous la Tamise, pour assister aux expériences faites sur deux demi-arches de pont construites récemment sur un nouveau plan, par M. Brunel. »

« L'objet de cet habile ingénieur était de démontrer que les arches de la plus grande dimension des ponts en pierre, et même des ponts en fonte, peuvent être exécutées en briques ou en fragmens de démolitions, sans l'emploi des charpentes d'échafaudages pour le soutien des voûtes pendant l'exécution: qu'elles peuvent être même abandonnées et sans appui avant que la voûte, formée par l'arche, soit complètement fermée au moyen de la clé. »

« Le modèle établi par Brunel est de grandeur naturelle est consiste en deux demi-arches s'élevant de la même pile. L'une forme la moitié d'une arche de 100 pieds, l'autre d'une arche de 80 pieds. La largeur de la construction est de 4 pieds. D'après la solidité de ces bras de maçonnerie, on ne doute pas que ce système ne puisse être employé pour des arches de 150 pieds; sans augmenter même les épaisseurs de matériaux employés par Brunel pour sa demi-arche de 100 pieds. Cette demi-voûte paraît en effet se soutenir uniquement par le contre poids de celle qui lui est opposée comme un homme qui étend les bras sans que l'un, chargé d'un plus lourd fardeau que l'autre, imprime le moindre degré d'inclinaison à son corps. »

« A la section d'une des demi-arches, Brunel a fait suspendre un chargement de 25,000 livres. Ce poids placé ainsi à la limite du levier formé par le prolongement de l'arche, occasionne à la maçonnerie un effort plus grand que celui qui serait produit par une charge de 24,000 kil. placés au centre, si l'arche était complètement achevée, parce que ce poids se distribuerait sur les deux piles et influerait sur les matériaux comme force d'écrasement, au lieu que, dans cette expérience, c'était à une force d'arrachement que les matériaux avaient à résister, et c'est, pour ce genre de construction, le cas le plus désavantageux. Le système de fabrication du mortier inventé par Brunel, et qui lui a permis d'exécuter une conception aussi hardie, consiste à introduire dans le ciment romain qui lui a servi à la construction du Tunnel, des bandes de fer plat, du fil de fer et même du chanvre ou autres substances fibreuses, après une préparation qui n'en altère par la force. »

« D'après ce système, l'économie dans les constructions serait telle, qu'elle n'équivaudrait pas à la dépense faite aujourd'hui pour le placement des charpentes d'échafaudage. »

« Brunel a indiqué un grand nombre d'applications heureuses auxquelles cette admirable découverte peut être appliquée. Nous ne pouvons trop recommander aux observations de nos ingénieurs un fait aussi grave. Les notions chimiques qui ont fait faire à la composition du mortier des progrès si considérables en France, sont aujourd'hui si communes dans le corps des ingénieurs, que nous avons lieu d'espérer que M. Brunel trouvera chez nous de nombreux imitateurs et les applications ne nous manqueront pas. Déjà l'emploi du béton a remplacé heureusement, dans presque toutes nos constructions sous l'eau, le système du pilotage, et l'Angleterre nous envie nos mortiers hydrauliques. C'est donc un nouveau champ ouvert aux études des constructeurs. »

« Les personnes qui assistaient à ces expériences sont ensuite descendues avec Brunel dans le Tunnel, sous la Tamise. Ce beau travail prend, avec le temps, de plus en plus de consistance et de solidité. Les infiltrations d'eau sont si faibles que la machine à vapeur n'a pas à fonctionner plus d'une heure par jour pour vider le réservoir. On espère que le gouvernement va compléter les fonds nécessaires à l'exécution de ce monument. »

SGUSCRIPTION pour les Inondés des Polders.
Quatrième liste de Bruxelles.

MM.	Fr. C.	MM.	F. C.
Le général de Chasteleer.	100	Le lieutenant d'état major, de Cock.	5
Le capitaine de Meurs.	20	Le lieutenant colon. d'artillerie de Villers.	12 66
A. F. de Urbarri.	50	L'intendant militaire de la 3 ^e division.	5
Cruts, procureur-général près la cour d'appel.	50	L'auditeur militaire de la 3 ^e division.	10
Courouble, commis-aire de police.	10	Alexis, médecin principal de la 3 ^e division.	10
Le baron E. Surllet de Chokier.	300	Le major Van Uye, président du conseil de guerre.	10
Un anonyme.	6	Le capitaine Coulon, membre du conseil de guerre.	2
S. Fxc. le comte de La tour-Maubourg, ministre de France en Belgique.	100	Le capitaine Baillet, membre du conseil de guerre.	2
J. Vincent, secrétaire-général du ministre de la justice.	15	Le secrétaire de l'auditeur militaire.	4
Un anonyme.	5	Le sous-lieutenant Maxwell, membre du conseil de guerre.	2
Van de Weyer, pour M. son fils à Londres.	100	Le capitaine Debosse.	2
B. D.	5	Le sous-intendant militaire de la troisième division.	5
Le général Goethals, commandant la 3 ^e division de l'armée active.	30	Mlle. Du Corron.	15
Le capitaine Goethals, aide-de-camp.	5	De Mooreghem, père, sénateur.	25
Le capitaine Muscur, aide-de-camp.	5	Mme. la comtesse d'Arberg.	20
Le capitaine Van de Casteele, officiers d'ordonnance.	5	Un anonyme.	30
Le capitaine Da waille, vagemestre.	5	Total.	998 66
Le lieutenant colonel de Nieuport, chef d'état major.	20	Montant des trois premières listes.	5516 76
Le capitaine d'état major, Carpentier.	5	Total jusqu'au 23 janvier.	6515 42
Le lieutenant d'état major, Demoor.	5		

La première liste publiée par l'Indépendant présente un montant de 565 francs 5 centimes et la deuxième se monte à 312 francs 80 centimes.

La compagnie de sûreté a déposé au bureau du Belge une somme de 65 francs pour le même objet.

Ainsi que nous l'avons déjà annoncé, le corps des guides a fait verser au bureau du Belge une somme de 800 francs, provenant d'un jour de solde abandonné par MM. les officiers, sous-officiers, brigadiers, trompettes et cavaliers du corps en faveur de nos malheureux compatriotes habitant les polders inondés par l'ennemi.

Nous calculons qu'un jour de solde de toute l'armée s'élèverait approximativement à 70,000 fr.

ÉTAT CIVIL DE LIEGE du 24 janvier.

Naissances: 2 garçons, 2 filles.

Décès: 4 garçons, 2 filles, 2 hommes, 4 femmes, savoir: Gérard Gérard, âgé de 62 ans, charetier, faubourg Vivegnis, époux de Marie Gavache. — Jean Joseph Maréchal, âgé de 42 ans, peintre en bâtiment, faubourg Vivegnis, époux de Henriette Thibeau. — Catherine Madelaine Lambertine Belais, âgée de 67 ans, sage femme, rue St-Séverin, épouse de Pierre Petry.

Le mouvement de l'état-civil de Liège, pendant l'année 1832, donne le résultat suivant:

Naissances.	Masculins.	4017.
	Féminins.	928.
	Total.	4945.
Décès.	Masculins.	958.
	Féminins.	931.
	Total.	1889.
Excédant des naissances.		56.
Mariages.		368.
Divorces.		3.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Dimanche, à une heure, on JOUERA un COCHON aux QUILLES, chez MARECHAL, près de la Citadelle. 643

Dimanche prochain, à une heure de l'après-midi, on jouera un COCHON chez COQUETTE, sur les Fossés, à l'É. oile. 378

En VENTE chez GUILMARD et Cie., et chez V^e DUVIVIER, libraires à Liège.

L'UNION OU LA CONSTITUTION, réponse à M. F. TIELEMANS, par Louis DUVIVIER, auteur d'Un Mot à ses Concitoyens et d'Un Mot au Gouvernement. 379

Assurance contre le sort du tirage de la milice nationale; comme elle est établie en France de puis long-temps, par MM. J. Klein et Cie., rue de la Colline, n° 6, à Bruxelles, au prix de 600 francs.

S'adresser, pour obtenir les renseignements nécessaires, à M. R. HAVAR, leur fondé de pouvoir, rue de la Rose, n° 476, à Liège ou directement à la compagnie d'assurance dont les bureaux sont établis chez M. Thiry, huissier, derrière le palais près des mineurs audit Liège. 373

Les HÉRITIERS bénéficiaires de Madame Geneviève HALLEUX V^e de Waltheré GOTHÉ, feront VENDRE sous la direction de A. DUVIVIER, rue Velbruck, le lundi 28 janvier 1833, les MEUBLES et HABILLEMENTS provenant de ladite succession. 380

Une DEMOISELLE qui désirerait apprendre le commerce en payant sa table, peut se présenter place du Marché, n° 12.

VENTE DE DEUX MAISONS.

Le vendredi 8 février 1833, à 10 heures du matin, devant M. le juge de paix des quartiers du Nord et Est de la ville de Liège, à son bureau, rue Neuve, derrière le Palais, n° 443, il sera, par le ministère de M^e PARMENTIER, notaire, procédé, en vertu de jugement, à la vente par licitation, entre majeurs et mineurs, aux enchères publiques:

1^o D'une grande maison, avec cour et un bâtiment au fond, située rue derrière le Palais, à Liège, n° 76, près l'église St-Antoine, et occupée par le sieur Redouté.

2^o D'une petite maison, située rue Mère-Dieu, n° 85, à Liège, derrière l'église Saint-Antoine, détenue par le sieur Jogenne.

Le cahier des charges est déposé au bureau de la justice de paix et chez ledit notaire dépositaire des titres. 376

A VENDRE une bonne et spacieuse MAISON, propre à tout commerce, déjà bien achalandée, située rue Chaussée des Prés, ayant 4 pièces au rez-de-chaussée, de grandes caves, etc. S'adresser à M^e PAQUE, notaire à Liège. 375

() Vendredi 15 février 1833, deux heures de relevée, en l'étude à Liège du notaire KEPPELLE, rue Saint-Hubert, n° 591, on VENDRA aux enchères les RENTES ci-dessous désignées, provenant de la succession de M. de Favereau de Geer, toutes bien constituées:

- 1^o 32 fls. Bbt. Liège, dus par M. Meunier de Boelhe.
 - 2^o 15 fls. Bbt. Liège, dus par la veuve Léonard, de Benister.
 - 3^o 10 fls. Bbt. Liège, dus par Berkinkam, de Hollogne.
 - 4^o 12 fls. Bbt. Liège, dus par Jacques, de Grandaxhe.
 - 5^o 6 muids épeautre, dus par la veuve Putzeis, de Geer.
 - 6^o 9 setiers épeautre, dus par François Monfrère, de Geer.
- Les titres et conditions sont à voir en l'étude dudit notaire.

* * Au n° 142, rue Fond-St-Servais, à Liège, chez M. PELLETER, fils, fabricant d'armes, 3000 sabres d'infanterie dits briquets à VENDRE, ainsi qu'une quantité de pièces de réchanges. 342

() C'est le 30 de ce mois, et non le 21 que la VENTE de la MAISON sise à Liège, rue Volière, n° 159, près de St-Servais, aura lieu devant le notaire PAQUE, en son étude à deux heures.

Cette maison nouvellement bâtie, avec cour, jardin d'environ six ares et pavillon, entourés de murs. Elle comprend au rez-de-chaussée, cinq pièces, au premier six pièces; tous les appuis des fenêtres et cinq cheminées sont en marbre, beau et grand grenier, une chambre, une plate-forme, trois caves, puits, citerne, pompes, etc.

138 A LOUER une MAISON, située rue des Sœurs-Grises, n° 398, à Liège. S'adresser à M. JENIGOT, avocat, même rue, n° 405.

JOURNAL DES CONNAISSANCES UTILES.

ÉDITION DE PARIS. — 130,000 SOUSCRIPTIONS.
Indiquant à tous les Hommes qui savent lire: leurs droits, leurs devoirs et leurs intérêts.

PRIX, FRANC DE PORT POUR TOUTE LA BELGIQUE: PAR AN, CINQ FRANCS.

Il paraît le 1^{er} de chaque mois une livraison de 32 pages in-8^o, composée de 180,000 lettres, et contenant la matière de 250 pages d'impression ordinaire, offrant ainsi, au plus bas prix, le résumé mensuel et encyclopédique de tout ce qui se publie en Europe de bon, d' applicable et d'utile sur la législation, l'agriculture, l'industrie, le commerce et les arts.

Le Journal en terminant la première année de son existence, l'année des essais, a commencé la deuxième année, celle des progrès, par d'importantes améliorations: 1^o rédaction portée à 500 francs la feuille, 32 fr. la page, dix fois plus cher que ne paient les journaux de luxe; 2^o addition d'une couverture en papier de couleur; 3^o impression d'Everat, à Paris; 4^o emploi de nouveaux caractères trois fois plus forts sans cependant que chaque livraison cesse de contenir 180,000 lettres; 5^o enfin

Dix dessins d'objets utiles, exécutés par M. Leblanc, professeur de dessin au Conservatoire des Arts et Métiers de Paris, et gravés par M. Thompson, graveur anglais et les premiers artistes de Paris.

Ces dessins rendent impossibles, à moins d'un prix plus élevé, ou d'une exécution très-inférieure toutes imitations, contrefaçons ou réimpressions modifiées; ils font d'un journal qui coûte 5 francs par an un recueil sans rival.

1^{re} OBSERVATION.

Publication d'éditions distinctes pour chaque pays.

Le succès obtenu par la Société pour l'Emancipation intellectuelle devient tellement européen, qu'à partir du 1^{er} janvier prochain, il sera fait pour chaque pays une édition distincte qui permettra de remplacer par les parties les plus saluantes des lois nouvelles et de la législation de chacun de ces pays la portion de rédaction qui, dans l'édition de Paris, serait consacrée à des matières législatives d'un intérêt purement français.

2^o OBSERVATION.

Le souscripteur devient membre de l'association.

Les personnes qui souscrivent au Journal des Connaissances utiles, publié à Paris par la Société pour l'Emancipation intellectuelle, entrent, par le fait de leur souscription, dans cette vaste association qui compte en Europe plus de 130,000 sociétaires, liés entre eux par la plus généreuse communauté d'intérêts. Les personnes, au contraire, qui s'abonnent à la réimpression ou à l'imitation du Journal, faite par une société particulière, qui ne se rattache nullement à cette vaste et large association, dont le centre est à Paris, ne comprennent pas le but de la Société pour l'Emancipation intellectuelle, et s'isolent de cette association universelle.

Année 1831.	1 fr. 25
Année 1832.	5 "
Année 1833.	5 "

Franc de port.
Les secrétaires de la société en Belgique ont l'honneur de prévenir MM. les abonnés au journal des Connaissances utiles que la quantité considérable de renouvellements, les abonnements nouveaux qui sont survenus ont mis la société dans la nécessité de ne livrer le mois de janvier qu'avec le mois de février, ainsi qu'il a été fait l'année dernière.

Des mesures ont été prises pour qu'à l'avenir les livraisons soient effectuées dans les cinq premiers jours du mois. On s'abonne, à Bruxelles, au bureau du Journal des Connaissances utiles, Montagne de la Cour, n° 2, et à Liège, au bureau du Politique, rue du Pot-d'Or, n° 622.

COMMERCE.

Bourse de Vienne du 14 janv. — Métalliques, 89 7/16. — Actions de la banque 1169 1/3

Fonds anglais du 22 janvier. — Consol., 85 1/2. — Fonds belges, 77 1/2. — Hollandais, 43 5/8.

Bourse de Paris du 22 janvier. — Rentes, 5 p. 100, jouiss. du 22 mars 1830, 101 fr. 70 c. — 4 1/2 p. 100, jouiss. du 27 sept., 00 fr. 00 c. — Rentes, 3 p. 100, jouiss. du 22 juin, 1830, 73 fr. 65 c. — Actions de la banque, 1665 fr. 00 c. — Certif. Falconnet, 85 fr. 85 c. — Emprunt royal d'Espagne 1830, 83 1/2. — Emprunt d'Haïti, 000 fr. 0. — Emprunt romain, 81 1/8. — Emprunt belge 78 0/10.

Bourse d'Amsterdam du 23 janvier. — Dette active, 42 7/8 00/100, idem différée, 0/100. — Bill. de change, 4 7/8. — Syndicat d'amort., 72 1/2; idem 3 1/2 p. 100, 56 3/4 0/10. — Rente remb., 2 1/2 p. 100, 00. — Act. de la Société de commerce, 00 0/10. — Rus. Hop. et C^e, 94 1/4 95 1/8, idem ins. gr liv., 60 7/16 0, idem C. Hamb., 00; idem emp. à L., 0 0/10 00. — Danois à Lond., 00 0/10. — Rent. fr., 3 p. 100, 74 3/8. — Métalliques, 84 7/8. — Naples Falc., 79 0/10 idem à Lond., 00 0/10. — Perp. à Amst., 55 1/8. — A. R. 1^{re} levée, 00. — Rente perp., 55 0/10. — Lots de Pologne, 000 0/10. — Brésil, 51 3/4. — Grecs 2^e levée, 00 0/10. — Cont. guerre, 00 0/10. — Bill. du trésor, 00 00/100.

Bourse d'Anvers, du 24 janvier.

Changes	à courts jours.			à deux mois.			à trois mois		
	à 10 jours.	à 20 jours.	à 30 jours.	à 10 jours.	à 20 jours.	à 30 jours.	à 10 jours.	à 20 jours.	à 30 jours.
Amsterdam.	4 1/10 avance.								
Londres.	12 1/2 1/2			12 05					
Paris.	47 1/8			A 46 15/16					
Francfort.				35 7/8			A 35 11/16		
Hambourg.	35 1/2			35 3/8					

Escompte 4 1/2 p. 100.

Effets publics:

Belgique.	Empr. de 10 mill., 5 d'intérêt,	00 0/10 0.
	Empr. de 12 mill.	00 0/10 0.
	Empr. de 24 mill.,	76 1/4 A.
	Dette active,	5 99 0/10.
	Oblig. de Entr.	5 00 0 00.
Hollande.	Dette active,	2 1/2 00 0/10.
	Oblig. synd.	4 1/2 00
	Rent. remb.	2 1/2 84 et 88.

Bourse de Bruxelles, du 23 janvier. — Emprunt de 12 millions, intérêt 000 0/10. — Emprunt de 10 millions, sans intérêt, 00 0/10 0. — Emprunt de 24 millions, 76 1/8 A.

Prix des grains au marché de Liège du 24 janvier.

Froment l'hectolitre,	15 francs 25 cent.
Seigle, id.	12 10

H. Liguac, impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège